

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FONTENILLES**

N° 2020/048

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2020

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	28

L' an deux mille vingt, le douze novembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Marcel Clermont, sous la présidence de **M. Christophe Tountevich, Maire.**

Date de la Convocation

05.11.2020

Date d'Affichage

19.11.2020

Objet de la Délibération

**Adoption du règlement intérieur
du Conseil Municipal.**

Présents : Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, EL HAMMOUMI, GARCIA, SUC, FIERLEJ, DAGUES-BIE, PADRA, AITA, PEGUES, MEYER, GOMES, RECH, MARC, EVEN, DASSENOY, RANCHET, MAZAUDIER, PANAVILLE, LEROUX, DEGEILH, DOLAGBENU, MONFRAIX, CHONG KEE, SANDOVAL, SARICA.

Absents : M. LOUBEAU.

Mme VITRICE procuration à Mme Degeilh,

Secrétaire : M. SUC

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que les communes de plus de 3 500 habitants doivent adopter un règlement intérieur dans les six mois suivant leur installation,

Considérant que le règlement intérieur a pour objet de préciser les modalités de fonctionnement interne,

- Décide d'approuver, à la majorité des membres présents (21 Pour, 7 Contre : A.DEGEILH, L.DOLAGBENU, T.MONFRAIX, P.CHONG KEE, P.SANDOVAL, L.SARICA, F.VIRICE), le règlement intérieur du Conseil Municipal, dont un exemplaire figure en annexe.

Ainsi fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,

Le Maire,
Christophe Tountevich

